

Équipements ruraux

VOTRE COLLECTIVITE PORTE UN PROJET

D'EQUIPEMENT STRUCTURANT SUR SON TERRITOIRE

Retrouvez ici le support de la réunion d'information sur les modalités de paiement des aides FEADER :

Découvrez le guide des porteurs de projets sur le financement des équipements ruraux avec les fonds européens :

> Adduction d'Eau Potable

Aide publique : entre 70 % et 95 % du montant total des dépenses
Mesure du PDRG à solliciter : 321A

Télécharger le cadre d'intervention de la mesure

Votre opération est réalisée : télécharger le formulaire de demande de paiement

> Assainissement des Eaux Usées

Aide publique : entre 70 % et 95 % du montant total des dépenses

Mesure du PDRG à solliciter : 321B

Télécharger le cadre d'intervention de la mesure

Votre opération est réalisée : télécharger le formulaire de demande de paiement

> Evacuation des eaux pluviales et Voirie Rurale

Aide publique : entre 70 % et 95 % du montant total des dépenses

Mesure du PDRG à solliciter : 321C

Télécharger le cadre d'intervention de la mesure

Votre opération est réalisée : télécharger le formulaire de demande de paiement

> Electrification rurale

Aide publique : entre 70 % et 95 % du montant total des dépenses

Mesure du PDRG à solliciter : 321D

Télécharger le cadre d'intervention de la mesure

Votre opération est réalisée : télécharger le formulaire de demande de paiement

Je contacte la DAF de Guyane / Service des Equipement Ruraux

Tél : 05 94 29 63 21

Courriel : #109;a' + 'il' + 'to';

var path = 'hr' + 'ef' + '=';

var addy12272 = 'sdpea.daf973' + '@';

addy12272 = addy12272 + 'agriculture' + '.' + 'gouv' + '.' + 'fr';

document.write(");

document.write(addy12272);

document.write(' christian.bertrand@agriculture.gouv.fr

